



Un camp de prisonniers indigènes à Montchevreau

Au cours de la campagne de France (mai-juin 1940), 1 800 000 soldats français sont faits prisonniers par les troupes allemandes avant d'être internés dans des camps, en Allemagne mais aussi à l'extérieur. En France, les 22 Frontstalags (1) ont d'abord servi à héberger tous les prisonniers de guerre français, quelle que soit leur origine, jusqu'à ce que les Allemands décident de transférer outre-Rhin les prisonniers de souche européenne, fin 1940 ou début 1941.

Les Fronstalags sont dorénavant réservés aux prisonniers issus des colonies françaises car aux yeux des Nazis, les militaires coloniaux sont des « sous-hommes » et n'ont donc pas leur place sur le sol allemand. En avril 1941, on compte plus de 69 000 prisonniers « de couleur » : 43 973 Nord-Africains, 15 777 « Sénégalais », 3 888 Malgaches, 2 317 Indochinois, 380 Martiniquais et 2 718 classés « sans race » (2).

Dans la Nièvre, un Frontstalag est installé à Fourchambault. Il abrite essentiellement des prisonniers d'origine nord-africaine. Les autorités allemandes décident bientôt d'utiliser cette main-d'œuvre pour les travaux agricoles. Une circulaire préfectorale est adressée en ce sens aux maires du département le 29 avril 1941.

Dans ces conditions, ces prisonniers nord-africains doivent rendre des services aux particuliers et aux communes, car cette main d'oeuvre, bien utilisée, pourra remplacer une main d'oeuvre actuellement déficiente et nul ne doute que ces prisonniers qui ont accompli avec dévouement leur devoir de Français soient accueillis par l'ensemble des habitants des communes intéressées avec l'empressement qui doit être réservé à des frères d'armes.

Extrait de la circulaire de la Préfecture de la Nièvre, 29 avril 1941

Un groupe de prisonniers est envoyé à Cosne dans un camp aménagé à Montchevreau (3). Les archives n'indiquent pas si des baraquements ont été construits pour l'occasion ou si les prisonniers ont été installés dans les bâtiments du château ou de la ferme. Il est seulement précisé qu'ils occupent 2 pièces, tandis que l'officier allemand qui dirige le camp et les 6 soldats qui le secondent sont logés dans 3 pièces.

Les employeurs de ces prisonniers sont surtout des agriculteurs de Montchevreau, de Port-Aubry, de la Bretauche ou de la Folie à Cosne, ou encore des communes environnantes (Saint-Vérain, Saint-Loup, Saint-Père, Alligny), mais aussi la Ville de Cosne (4) et la Kommandantur. D'autres prisonniers participent aux travaux d'entretien du camp ou à la cuisine.

Les prisonniers, qui travaillent le plus souvent par petits groupes de 2 ou 3, sont surveillés par les gardiens du camp. Pour leur transport, « *le matin et le soir, on prendra des véhicules, des tracteurs, des remorques ou des camions.* »

Normalement les prisonniers ne seront libres que pendant une journée par semaine. Le nombre des heures de travail d'une journée est de 8 heures, dans les 4 premières semaines, il peut s'élever jusqu'à 9 heures.

Le transport du matin et du soir, ainsi que les récréations ne sont pas compris dans le nombre des heures de travail. Les prisonniers doivent avoir quitté le camp à 8 heures au plus tard. Ils prendront 2 repas dans le camp, le matin et le soir. Pour le déjeuner ils pourront emporter un repas froid.

Extrait des Instructions pour l'emploi des prisonniers de guerre de couleur dans l'agriculture

Chaque prisonnier coûte 10 francs par jour à son employeur : 8 francs pour le compte du prisonnier, 2 francs pour le compte du camp. Il est prévu que « *la commune se chargera du paiement des salaires pour les agriculteurs indigents ou nécessiteux.* »

Entre mai et novembre 1941, le camp de Montchevreau accueille un nombre variable de prisonniers : 57 Malgaches et Sénégalais en mai, 5 en juin, entre 19 et 20 de juillet à novembre. Le 8 juillet, on note l'arrivée de 20 Nord-Africains, remplacés par 19 tirailleurs marocains le 18 août, auxquels succèdent 19 Sénégalais le 15 octobre.

Prévoyant que « *le fait de prendre contact avec des hommes de couleur pourrait rebuter nombre de nos compatriotes* », les autorités publient une série de conseils pratiques, dont suivent quelques extraits...

Les Indigènes (Arabes ou Noirs) peuvent se classer en 3 catégories:

Les Cultivés
Les Emancipés
Les Primitifs

Que l'on sache d'abord que les "Cultivés" sont plus nombreux que l'on se l'imagine.

Les Emancipés peuvent se subdiviser en 2 classes:

- a) Les Indigènes fortement imprégnés de culture européenne,
- b) les "débrouillés"

Les "primitifs" ou "Broussards" forment la masse principale.

Sauf exceptions assez rares, les Indigènes sont de grands enfants. Ils en ont les qualités et les défauts.

Par conséquent, le "Correspondant" doit être avant tout: un Père, un guide, un exemple vivant, un tuteur.

L'indigène est distant envers celui qu'il ne connaît pas. Donc, se faire connaître franchement, mais sans ostentation ni hauteur. Il aime que l'on s'occupe de lui (comme les enfants).

- Très sensible aux conseils, voire aux reproches quand il a réussi à en comprendre le "Pourquoi" et le "parce que".
- Très observateur, il a vite fait de discerner ce qui peut l'inciter à donner ou refuser sa confiance. Quand elle est donnée, elle est absolue et le dévouement peut être total.
- Il faut parler à l'indigène en -style direct - Pas de phrases mais des mots à sa portée. Le tutoiement est une forme de déférence. Il ne faut pas s'en formaliser. Bien au contraire.

- L'attitude a une grande importance. Elle lui en impose. Il faut cependant ne rien exagérer et éviter la "hauteur". D'ailleurs, l'indigène sait faire la différence entre l'attitude qui n'est que le simple dégagement d'une personnalité et la hauteur qui ressemble à l'orgueil.
- L'indigène méprise celui qui se met en colère. Il est beaucoup plus impressionné par: le calme, la raison froide, le bon sens.
- l'indigène aime beaucoup qu'on lui parle de sa famille, de ses enfants, de son pays. Surtout en la circonstance, où il en est éloigné. S'occuper de la correspondance des prisonniers est un acte délicat auquel l'indigène aura la plus vive reconnaissance. CETTE PORTÉE MORALE EST CONSIDÉRABLE.
- Une visite s'accompagne toujours d'un "cadeau" si insignifiant soit-il. Quand ce cadeau ne peut être fait, le simple désir d'offrir un cadeau est déjà pour l'indigène une marque à laquelle il est sensible. Ce cadeau n'est pas pour lui un acte de charité, mais la matérialisation d'une pensée délicate ou d'une bienveillante sollicitude.
- L'indigène est discipliné par instinct, il aime à être commandé. Il sait obéir par habitude. Il respecte une "consigne" au-delà de tout ce que l'on peut imaginer. Cependant, livré à lui-même, il est très apte à prendre de mauvaises habitudes, tel un jeune arbre privé de tuteur.
- Chez lui, l'indigène, sauf de très rares exceptions, ne boit que de l'eau. L'eau sucrée mélangée, d'un peu de café, est pour lui un breuvage suffisant. (Pour l'arabe, le thé à la menthe). Eviter le vin, l'alcool, - Un indigène ivre est très dangereux. Eviter les "palabres" et les discussions inutiles.
- L'indigène a la passion du jeu. Il est préférable de "freiner" que d'"encourager". Eviter à tout prix les jeux d'argent.
- La "moquerie" sous toutes ses formes et sous tous les rapports est considérée comme une insulte que l'indigène ne pardonne pas.
- Il faut dire un "NOIR" et non un "NEGRE". Ce dernier terme est considéré comme une offense à l'adresse de celui auquel il est prononcé.

Soucieuses du bien-être des prisonniers, les autorités tiennent à leur faire sentir « *l'affection et l'intérêt que nous leur témoignons pour adoucir les pénibles moments d'une captivité dont ils ne comprennent pas toujours la nécessité et la durée.* »

Ainsi, au mois d'octobre, des mesures sont prises afin que les prisonniers de confession musulmane puissent célébrer selon les rites de leur religion les fêtes de l'Aïd-Seghir : chaque camp disposera « *d'un mouton destiné à être sacrifié, autant que possible, selon les préceptes du Coran. Il a été prévu, en outre, un supplément de denrées alimentaires - riz, couscous - et de boissons destinées à améliorer sensiblement, en cette circonstance, l'alimentation normale des indigènes.* »

D'autre part, il vous est adressé par ce même courrier un bon d'approvisionnement en farine pour la préparation du couscous qui reste un des mets préféré des indigènes.

L'usage du vin restant expressément interdit aux mahométans, vous voudrez bien prévoir, comme boisson, une distribution de thé vert ou de thé menthe qu'il vous sera toujours possible, je suppose, de vous procurer sur place en faisant appel aux ressources locales.

En temps ordinaire, le camp est ravitaillé par les commerçants et les agriculteurs cosnois. Les factures permettent aisément de dresser une liste – non exhaustive – des denrées et produits fournis : sucre, chocolat, riz, légumes, café, chicorée, viande, lait, fromage, œufs, pâtes, pois chiches, tabac et cigarettes, savon...

Les particuliers feront un effort afin de
donner ou de céder aux camps de prisonniers la quantité de légumes
qui leur sera possible.

Extrait de la circulaire de la Préfecture de la Nièvre, 29 avril 1941

Au mois de septembre, les prisonniers sont conduits à deux reprises à l'établissement de bains-douches tenu au 10 rue Charles Floquet par le sieur Vilain, « masseur diplômé et pédicure spécialisé ». Chaque douche est facturée 4,50 francs. Aucun document n'indique si les prisonniers ont bénéficié de ce service à d'autres occasions...

« Les autorités allemandes sont responsables des prisonniers qui sont sous leur garde. En cas d'évasion, l'employeur devra signaler dans le plus bref délai la disparition du prisonnier au maire et aux autorités allemandes locales. » 2 évasions sont signalées à la fin du mois d'août et 2 autres le 16 septembre. Les archives ne disent pas si ces prisonniers ont été ou non repris...

En cas de maladie, les prisonniers sont examinés et soignés par un médecin civil de Cosne, le plus souvent le docteur Georges Lemaire. « Si le médecin estime qu'une hospitalisation est nécessaire, le malade est transporté si possible à l'hôpital des prisonniers de guerre à Auxerre. En cas d'urgence, l'hôpital mixte de Joigny pourra également recevoir des malades. »

Ainsi, les 11 et 12 août, sur réquisition des autorités allemandes, le docteur Perceau pratique un examen radioscopique sur les prisonniers, avant de rédiger des rapports individuels. Entre le 26 août et le 5 septembre, 26 prisonniers sont soignés par le docteur Lemaire, les médicaments étant fournis par la pharmacie Delabrière.

En décembre 1941, on ne compte plus aucun prisonnier à Montchevreau. Il est possible qu'ils aient regagné leur pays d'origine, suite à l'accord intervenu en novembre entre le gouvernement de Vichy et les autorités allemandes et qui permit la libération et le rapatriement de 10 000 prisonniers nord-africains.

(1) Les Frontstalags étaient des camps de prisonniers de l'Armée allemande situés principalement en France dans la zone occupée.

(2) Voir l'article d'Armelle MABON, « Les prisonniers de guerre coloniaux durant l'Occupation en France », Hommes et migrations n°1228, novembre-décembre 2000.

(3) Aussi appelé parfois camp de la Vitrauphanie.

(4) Sur ordre de la Kreiskommandantur, le terrain d'aviation des Tremblais, jusqu'alors en fourrage, a été labouré et semencé en orge par les prisonniers de Montchevreau.

Sources Archives de Cosne :

1 W 141 – Fonctionnement du camp de Montchevreau : circulaires, états nominatifs, 1941

1 W 513 – Contrôle et entretien des prisonniers de guerre, 1940-1944

1 W 2212 – Fonctionnement du camp de Montchevreau : factures, mémoires, 1941-1942